



43 % des lycéens professionnels sortant de formations de niveau CAP à BTS en juillet 2021 ou 2022 sont en emploi salarié six mois plus tard

53 % des lycéens inscrits dans une année terminale de cycle professionnel au cours des années scolaires 2020-2021 ou 2021-2022 au sein de l'académie de Versailles poursuivent leurs études l'année suivante, soit 2 points de plus que les inscrits en 2019-2020 ou en 2020-2021.

Parmi ceux qui ne poursuivent pas leurs études après cette année terminale, 43 % sont en emploi salarié six mois après leur sortie de formation. Sous le double effet de la reprise économique en 2022 et 2023 et de l'extension du champ d'InserJeunes à l'emploi public hors militaire pour les sortants de 2022, le taux d'emploi des jeunes lycéens sortis de formation en juillet 2021 ou 2022 progresse de 6 points comparé à celui des sortants de juillet 2020 ou 2021 marqués par les effets de la crise sanitaire.

L'amélioration de l'accès à l'emploi à six mois concerne tous les niveaux de diplôme, avec des hausses atteignant 8 points pour les Mentions complémentaires (MC) de niveau 3 par exemple, mais avec un bémol pour les sortants de Certificat d'aptitude professionnel (CAP) dont l'accès à l'emploi a progressé plus faiblement (+2 points). En janvier 2022 ou 2023, plus de la moitié des lycéens sortis de Brevet de technicien supérieur (BTS) et de MC de niveaux 3 et 4 six mois auparavant sont en emploi alors que c'est moins souvent le cas pour les sortants de Bac professionnel et de CAP (respectivement 39 % et 26 %).

Parmi les lycéens professionnels, les femmes et les sortants diplômés sont plus souvent en emploi six mois après leur sortie de formation que les hommes et les sortants non-diplômés. Si la différence entre diplômés et non-diplômés est stable, l'écart entre femmes et hommes s'est accru, passant de 3 à 5 points, ce qui peut peut-être s'expliquer par l'extension du champ de l'emploi couvert par InserJeunes à l'emploi public hors militaire et par une orientation plus marquée des femmes vers l'emploi public. De même, l'écart entre sortants des domaines des services et ceux de la production observable pour les sortants de 2021 ou 2022, mais pas pour les sortants de 2020 et de 2021, peut aussi sans doute s'expliquer en partie par l'extension du champ d'InserJeunes. Les principales progressions de l'accès à l'emploi sont attribuées aux lycéens venant des domaines de formation « *Services aux personnes (santé, social)* », « *Hôtellerie, restauration, tourisme* », « *Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)* » (respectivement +11, +9 et +9 points).

Pour les lycéens en emploi six mois après leur sortie de formation, près de la moitié sont en contrat à durée indéterminée (CDI), un tiers en contrat à durée déterminée (CDD) et plus rarement en contrat d'intérim (13 %), en contrat de professionnalisation (2 %) ou dans d'autres contrats (3 %). Parmi les sortants de 2021 et de 2022, les CDI sont plus courants pour ceux issus de formations des domaines « *Hôtellerie, restauration tourisme* » (59 %) et « *Agriculture, alimentation et agroalimentaire, transformation* » (56 %), tandis que les CDD sont plus fréquents pour les lycéens issus de formations des domaines « *Matériaux souples* » (52 %) et « *Coiffure esthétique* » (43 %). Les contrats d'intérim concernent, quant à eux, 28 % des lycéens sortant d'une formation du domaine « *Transport, manutention, magasinage* ».

Les informations sur l'insertion professionnelle des jeunes sortant de la voie professionnelle sont désormais issues d'une nouvelle source de données, appelée Inserjeunes (*encadré méthodologique*).

Cette source remplace notamment les enquêtes par questionnaire, auparavant adressées chaque année aux lycéens sur leur insertion professionnelle (enquêtes IVA).

Obtenus par rapprochement de bases de données administratives «scolarité» (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données «emploi», les indicateurs sur l'insertion professionnelle provenant d'Inserjeunes ne reposent plus sur les déclarations

des jeunes et ne sont plus biaisés par leur non-réponse.

Grâce à la méthodologie employée qui permet de tendre vers l'exhaustivité des données sur l'emploi des jeunes sortant de formations professionnelles, les indicateurs calculés peuvent être déclinés, pour chacune des formations, à différents niveaux géographiques: national, régional, académique, départemental et même pour chaque établissement. Toutefois, pour s'assurer que les indicateurs soient calculés sur un nombre suffisant d'individus pour rester significatifs à chacun de ces niveaux géographiques (minimum de 20 individus requis), ils sont calculés sur deux cohortes cumulées d'inscrits en année terminale (*voir schéma, encadré méthodologique*)¹.

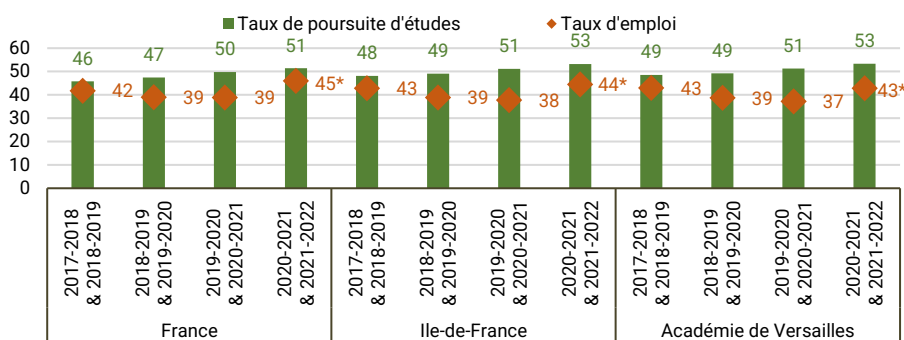
Hausse du taux d'emploi salarié à six mois des lycéens sortant de la voie professionnelle, liée en partie à l'extension du champ d'InserJeunes à l'emploi public

53 % des lycéens de l'académie de Versailles inscrits en 2020-2021 ou en 2021-2022 en dernière année de CAP, Bac pro, BTS ou dans des mentions complémentaires de mêmes niveaux sont toujours en formation l'année suivante (*figure 1*). Cette proportion est identique à celle observée en Île-de-France et est un peu plus élevée qu'au national (53 %, contre 51 %).

Par rapport aux inscrits lors des années scolaires 2017-2018 ou en 2018-2019, les lycéens de cycle terminal de la voie professionnelle poursuivent davantage leurs études (+4 points pour l'académie et +5 points en Île-de-France et en France).

Parmi les lycéens de l'académie qui ne poursuivent pas leurs études après une année terminale de cycle professionnel, 43 % sont en emploi six mois après leur sortie de formation, en janvier 2022 ou janvier 2023. Par rapport aux sortants de 2018 et de 2019, dont 43 % étaient en emploi six mois après leur sortie de formation, le taux d'emploi a d'abord diminué pour les cohortes suivantes, marquées par la crise sanitaire (-4 points pour les sortants de 2019 et de 2020 puis -2 points pour les sortants de 2020 et de 2021), avant d'observer une reprise pour les sortants de 2021 et de 2022 (+6 points). Cependant,

Figure 1 : Évolution de la poursuite d'études et de l'emploi six mois après la sortie de formation des lycéens inscrits en dernière année de cycle professionnel de 2017-2018 à 2021-2022 (en %)



*A partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par InserJeunes couvre pour la 1^{ère} fois l'emploi public (hors militaire).
 Champ : Lycéens inscrits en dernière année de cycle professionnel CAP, Bac pro et BTS (y. c. mentions complémentaires de mêmes niveaux) de 2017-2018 à 2021-2022 (public et privé sous contrat).
 Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

cette hausse peut également être en partie liée à l'extension du champ de l'emploi couvert par Inserjeunes. En effet, avant la cohorte des sortants de 2022, seul l'emploi salarié privé était compris dans le champ de l'analyse. À compter de la cohorte des sortants de 2022, l'emploi observé s'étend également à l'emploi public (hors militaire), ce qui a sans doute tendance à légèrement augmenter le taux d'emploi calculé pour les cohortes cumulées des sortants de 2021 et de 2022. À champ d'emploi égal, c'est-à-dire calculé uniquement sur l'emploi salarié privé, cette augmentation est de 3 points,

¹ Les données présentées dans cette note peuvent différer à la marge des indicateurs par établissement publiés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse car la Depp a révisé ces indicateurs InserJeunes en mars 2024.

passant de 37 % pour les sortants de 2020 et de 2021 à 40 % pour les sortants de 2021 et de 2022².

Le repli constaté durant la crise sanitaire pour les sortants de 2019 et de 2020 et pour les sortants de 2020 et de 2021 s'observe aussi plus généralement pour les apprentis franciliens et français (Robin, 2023). Cependant, au national, l'accès à l'emploi à

six mois pour les sortants de 2020 et de 2021 a stagné par rapport à celui des sortants de 2019 et de 2020. Au final, l'accès à l'emploi à six mois des lycéens professionnels versaillais sortant en 2021 ou en 2022 est légèrement plus faible que les moyennes régionale et nationale (43 %, contre respectivement 44 % et 45 %).

Progression des poursuites d'études et de l'accès à l'emploi pour les lycéens sortant des formations professionnelles de niveaux 4 et 5

La hausse des poursuites d'études après un cycle professionnel dans l'académie n'est pas partagée par tous les lycéens inscrits en année terminale. En effet, elle est avant tout portée par les inscrits en dernière année de BTS en 2020-2021 ou en 2021-2022 qui sont 47 % à poursuivre des études, contre 42 % pour ceux inscrits en 2020-2021 ou en 2021-2022, soit +5 points (figure 2).

La hausse est plus modérée pour les inscrits en dernière année de Bac pro ou en mention complémentaire de niveau 4 (+2 points). Quant aux inscrits en année terminale de CAP ou en mention complémentaire de niveau 3 en 2020-2021 ou en 2021-2022, la poursuite d'études est en baisse par rapport à ceux inscrits en 2019-2020 ou en 2020-2021 (respectivement -2 et -4 points).

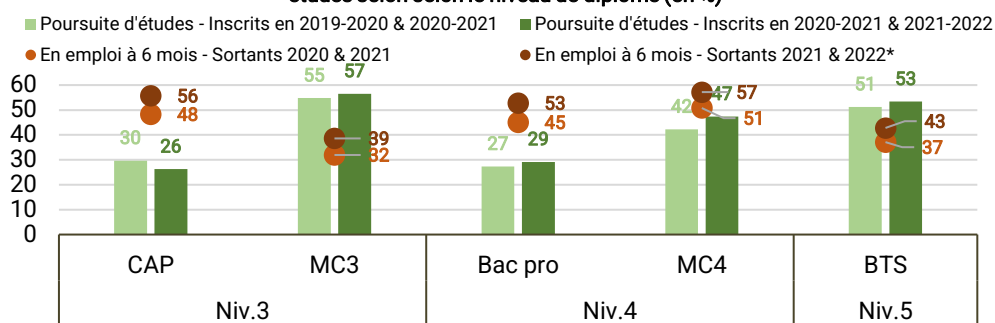
Ce sont désormais les bacheliers professionnels qui poursuivent le plus souvent leurs études (57 %), dépassant de 3 points les CAP qui sont 54 % dans ce cas alors que la différence entre les deux n'était que d'un point pour les inscrits en 2019-2020 ou en 2020-2021. Les poursuites d'études sont moins courantes à la suite d'un BTS (47 %) et nettement plus rares après une mention complémentaire de niveau 4 (moins de 30 %).

Un accroissement de l'avance des lycéennes en termes d'accès à l'emploi à six mois par rapport aux lycéens, en partie liée à l'extension du champ d'InserJeunes aux emplois publics hors militaire

Parmi les sortants de 2020 et de 2021, les lycéennes sortant d'une année terminale de CAP à BTS ou de mention complémentaire de même niveau sont 39 % à être en emploi salarié six mois plus tard,

contre 36 % des hommes, soit 3 points de plus (figure 3). Cet écart s'est accru jusqu'à 5 points pour les sortants de 2021 et 2022, toujours en faveur des femmes, bien qu'une partie de cet écart puisse être

Figure 2 : Poursuite d'études des lycéens inscrits en dernière année de formation de niveaux 3 à 5 en 2019-2020 et 2020-2021 ou en 2020-2021 et 2021-2022 et emploi à six de ceux ayant arrêté leurs études selon le niveau de diplôme (en %)



*A partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par InserJeunes couvre pour la 1^{ère} fois l'emploi public (hors militaire).

Champ : Lycéens inscrits en dernière année de cycle professionnel CAP, Bac pro et BTS (y. c. mentions complémentaires de mêmes niveaux) en 2019-2020 et 2020-2021 ou en 2020-2021 et 2021-2022 (public et privé sous contrat).

Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

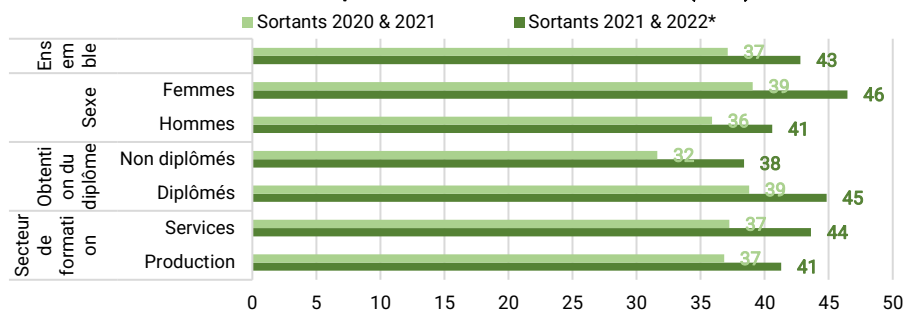
² Le poids de l'emploi public calculé sur ces cohortes cumulées est biaisé par la prise en compte de l'emploi public pour une seule des deux cohortes cumulées.

due à l'extension du champ d'InserJeunes à l'emploi public hors militaire.

Les sortants diplômés sont plus souvent en emploi salarié six mois après leur sortie de formation que les sortants non diplômés. Ils sont 45 % à être en emploi parmi les sortants de 2021 et de 2022, contre 38 % pour les non-diplômés, soit une différence de 7 points. Comparé à celui observé pour les sortants de 2020 et de 2021, cet écart est resté stable car la hausse de l'accès à l'emploi entre les sortants de 2020 et de 2021 et les sortants de 2021 et de 2022 a autant profité aux diplômés qu'aux non diplômés (+6 points).

Par contre, s'il n'y avait pas de différence d'accès à l'emploi entre les lycéens sortants de 2020 et de 2021 selon qu'ils viennent d'une formation des services ou de la production (37% en emploi à six mois), la hausse de l'accès à l'emploi pour les sortants de 2021 et 2022 a profité légèrement davantage à ceux venant d'une formation des services (+7 points) qu'à ceux venant d'une

Figure 3 : Taux d'emploi à six mois après la sortie des lycéens inscrits en dernière année de formation de niveaux 3 à 5 en 2020-2021 et 2021-2022 selon le sexe, l'obtention du diplôme et le secteur de formation (en %)



*A partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par InserJeunes couvre pour la 1^{ère} fois l'emploi public (hors militaire).

Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel CAP, Bac pro ou BTS (y. c. mentions complémentaires de mêmes niveaux) en 2020 ou 2021 et en 2021 ou 2022 (public et privé sous contrat), hors sortants pour lesquels l'obtention du diplôme est inconnue.

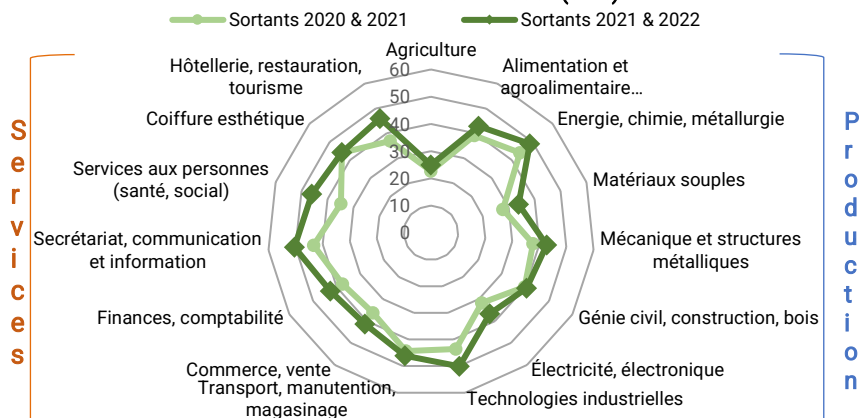
Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

formation de la production (+4 points). Ainsi, 44 % des lycéens sortant d'une formation professionnelle du domaine des services de 2021 et de 2022 sont en emploi salarié en janvier 2022 ou en janvier 2023, soit six mois après leur sortie de formation, contre 41% de ceux venant d'une formation de la production. L'apparition de cet écart de 3 points peut cependant aussi s'expliquer par une plus grande part de sortants d'une formation des services accédant à des emplois publics.

Une hausse de l'accès à l'emploi plus prononcée pour les lycéens sortant d'une formation des domaines « Services aux personnes (santé, social) », « Hôtellerie, restauration, tourisme » et « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) »

Hormis pour les sortants du domaine « Coiffure esthétique » où le taux d'emploi s'est stabilisé à 44%, l'accès à l'emploi s'est amélioré pour tous les autres domaines de formation pour les sortants de 2021 et de 2022 comparés aux sortants de 2020 et de 2021. Cette progression est liée à la reprise économique qui s'est maintenue en 2023 mais aussi à l'extension du champ de l'emploi couvert par InserJeunes qui inclut pour la première fois l'emploi public (hors militaire) pour les sortants de 2022 (figure 4).

Figure 4 : Taux d'emploi six mois après la sortie de formation en 2020 et 2021 ou en 2021 et 2022 des lycéens inscrits en dernière année de formation professionnelle de niveaux 3 à 5 selon le domaine de formation (en %)



*A partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par InserJeunes couvre pour la 1^{ère} fois l'emploi public (hors militaire).

Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel CAP, Bac pro ou BTS (y. c. mentions complémentaires de mêmes niveaux) en 2020 ou 2021 et en 2021 ou 2022 (public et privé sous contrat).

Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

Parmi les sortants de 2021 et de 2022 d'une spécialité de la production, ce sont avant tout les sortants des domaines « Matériaux souples » et « Technologies industrielles » qui sont plus souvent en emploi à six mois comparés aux sortants de 2020 et 2021 (+6

points), suivis par les sortants des domaines « Mécanique et structures métalliques », « Génie civil,

construction, bois», « Énergie, chimie, métallurgie » (+5 points) puis « Alimentation et agroalimentaire, transformation » (+4 points). L'accès à l'emploi a très peu progressé pour les sortants de formation des domaines « Agriculture » (+2 points) et « Génie civil, construction, bois » (+1 point).

Les deux domaines de formation de la production dont l'accès à l'emploi à six mois est le plus élevé pour les sortants de 2021 et 2022 sont « Technologies industrielles » et « Énergie, chimie, métallurgie » (respectivement 50 % et 49 %) tandis que les deux domaines où cet accès est le plus faibles sont « Agriculture » et « Matériaux souples » (respectivement 25 % et 34 %).

Parmi les sortants d'une spécialité des services, l'accès à l'emploi s'est avant tout amélioré pour les sortants des domaines de formation « Services aux personnes (santé, social) » (+11 points), « Hôtellerie, restauration, tourisme » et « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (+9 points chacun). Les augmentations observées dans ces trois domaines

de formation sont sans doute à relier à la reprise économique et à l'extension du champ d'InserJeunes à l'emploi public hors militaire.

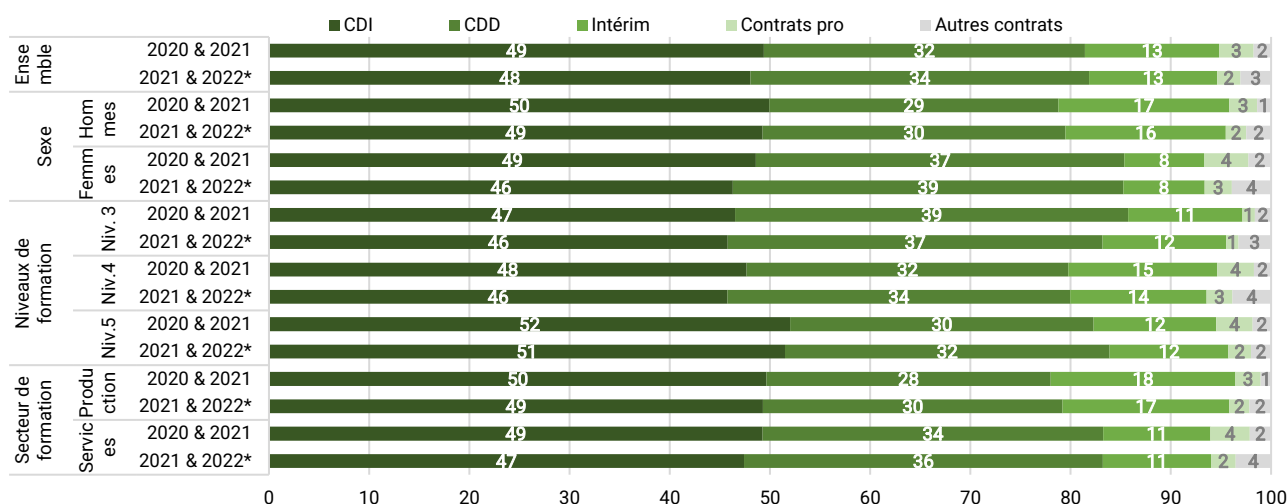
L'accès à l'emploi a aussi progressé mais de façon moins prononcée pour les domaines « Secrétariat, communication et information », « Commerce, vente » et « Finances, comptabilités » (+7 points chacun) et surtout « Transports, manutention, magasinage » (+2 points). Par contre, l'accès à l'emploi reste stable pour les sortants d'une formation du domaine de la « Coiffure esthétique ». Alors que ce dernier faisait partie des domaines de formation qui inséraient le plus parmi les sortants de 2020 et de 2021, il occupe désormais la position médiane et est dépassé par le quadrio de tête suivant : « Secrétariat, communication et information » (50 % en emploi à six mois après la sortie de formation), « Transport, manutention, magasinage », « Services aux personnes (santé, social) », « Hôtellerie, restauration, tourisme » (46 % chacun).

Une légère hausse de la part des CDD qui s'est faite en défaveur des contrats d'intérim et des CDI pour les sortants d'une spécialité de la production et en défaveur des CDI pour ceux issus d'une spécialité des services

La nature des contrats de travail des lycéens professionnels qui sont en emploi six mois après leur sortie de formation a très peu évolué entre les sortants de 2020 ou de 2021 et les sortants de 2021 et de 2022 : près de la moitié sont en CDI, près d'un

tiers sont en CDD, 13 % sont en contrat d'intérim et moins de 5 % sont en contrat de professionnalisation ou dans un autre type de contrat³. La seule évolution notable est la légère augmentation des CDD (+2 points de pourcentage),

Figure 5 : Type de contrat de travail des lycéens en emploi six mois après leur sortie de dernière année de formation professionnelle de niveaux 3 à 5 en 2010 et 2021 ou en 2021 et 2022 selon le sexe, le niveau de diplôme et le secteur de formation (en %)



*A partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par InserJeunes couvre pour la 1^{ère} fois l'emploi public (hors militaire).
 Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel CAP, Bac pro ou BTS (y. c. mentions complémentaires de mêmes niveaux) en 2020 ou 2021 et en 2021 ou 2022 en emploi un an après leur sortie (public et privé sous contrat).
 Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

³ Contrat à durée indéterminée intermittent, contrat à durée indéterminée intérimaire, détachement d'un agent d'une fonction publique donnant ou non lieu à une pension, convention de stage (hors formation professionnelle), contrat d'appui au projet d'entreprise, contrat d'engagement éducatif, contrat de soutien et d'aide par le travail, mandat social, mandat d'élu, volontariat de service civique, ligne de service et autres natures de contrat, convention ou mandat.

évolution qui a joué en défaveur des CDI et des autres types de contrats (respectivement -1 point) (figure 5).

Parmi les sortants de 2020 et de 2021 en emploi six mois après leur sortie de formation, les femmes sont plus souvent en CDD que les hommes (37 %, contre 29 %, soit +8 points), qui sont quant à eux plus souvent en contrat d'intérim (17 %, contre 8 %, soit +9 points). Les hommes et les femmes sont par contre presque aussi souvent en CDI (environ 50 %), en contrat de professionnalisation (moins de 5 %) et dans un autre type de contrat (1 à 2 %). Cependant, la baisse des CDI observée pour les sortants de 2021 et de 2022 est plus marquée pour les lycéennes (-3 points) que pour les lycéens (-1 point), entraînant pour elles une hausse des CDD (+2 points). Pour les lycéens, les évolutions sont minimales.

La part des CDI à six mois augmente avec le niveau de formation de sortie des lycéens professionnels, tandis que la part des CDD diminue. Les sortants de niveau 4 se caractérisent par ailleurs par davantage d'embauches en contrat d'intérim (15 % pour les sortants de 2020 et de 2021, contre 11 % et 12 % pour les sortants de niveaux 3 et 5). Quel que soit le niveau de formation, les sortants de 2021 et de 2022 en

emploi sont légèrement moins souvent en CDI par rapport aux sortants de 2020 et de 2021. Cette évolution s'est faite à la faveur des CDD pour les sortants de niveau 4 et 5 (+2 points), alors que ce type de contrat a aussi diminué pour les sortants de niveau 3 (-2 points). Pour ces derniers, la baisse des CDD et des CDI a profité aux contrats d'intérim (+1 point) et aux autres contrats (+1 point).

Entre les sortants de formation de la production et ceux venant d'une formation des services, la répartition des types de contrat occupés six mois après leur sortie de formation est proche, à ceci près que la part des contrats d'intérim est plus élevée pour ceux venant d'une spécialité de la production (+7 points d'écart pour les sortants de 2020 et de 2021) tandis que ceux venant d'une spécialité des services sont plus souvent en CDD (+6 points). La part des CDD a augmenté de 2 points de pourcentage quel que soit le secteur de la formation de sortie entre les sortants de 2020 et de 2021 et ceux de 2021 et de 2022. Par contre, cette augmentation s'est faite en défaveur des CDI pour les sortants d'une spécialité des services (-2 points) alors qu'elle s'est traduite par une baisse des CDI et des contrats d'intérim (-1 point chacun) pour ceux issus d'une spécialité de la production.

Les lycéens issus des domaines de formation « Hôtellerie, restauration, tourisme » et « Agriculture, alimentation et agroalimentaire, transformation » sont plus souvent en CDI six mois après leur sortie de formation

Parmi les lycéens sortant d'une formation de la production, ceux qui sont le plus souvent en CDI parmi les sortants de 2021 et de 2022 sont ceux qui sortent d'une spécialité des domaines « Alimentation et agroalimentaire, transformation », (56 %), « Technologies industrielles » (53 %) et « Mécanique, construction, bois » (52 %). Il s'agissait déjà des domaines de la production qui permettaient le plus souvent d'accéder à un CDI pour les sortants de 2020 et de 2021 (figure 6 et voir « Télécharger les données des figures au format Excel » en fin de note).

À l'inverse, le domaine de la production pour lesquels les lycéens sortis de formation en 2021 ou en 2022 sont le moins souvent en CDI est « Matériaux souples » (33 %), domaine dans lequel 52 % des sortants en emploi sont en CDD six mois après leur sortie de formation. Dans ce domaine, la part des CDI est passée de 42 % à 33 % entre les sortants de 2020 et de 2021 et les sortants de 2021 et de 2022 (soit -9 points) tandis que celle des CDD est passée de 41 % à 52 % dans le même temps.

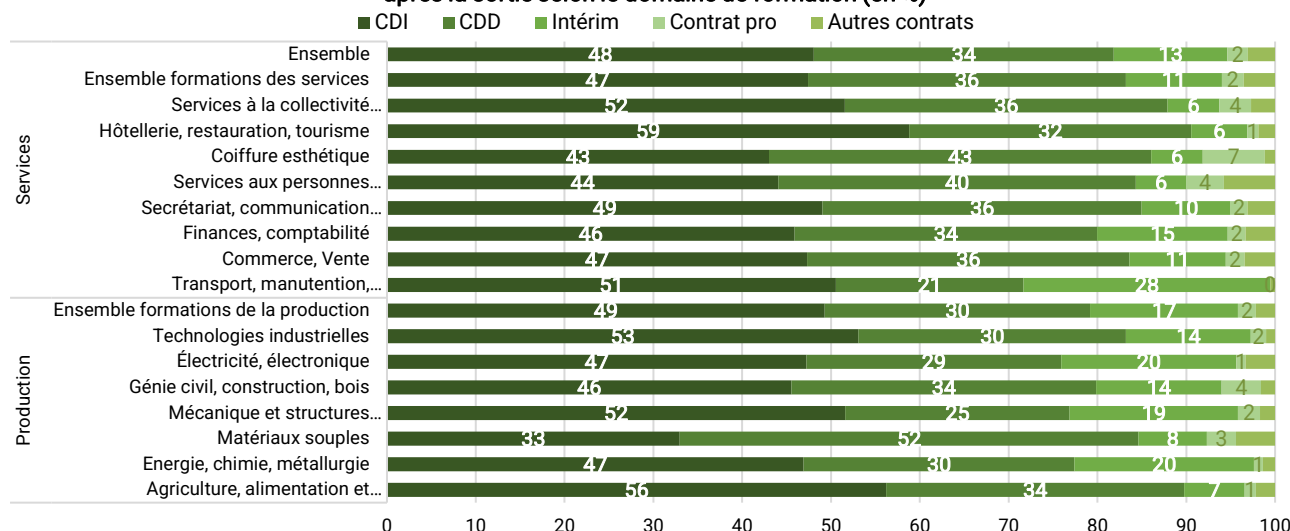
Pour les sortants de formation de la production, les contrats d'intérim ont diminué dans tous les

domaines. Ils restent cependant plus élevés que la moyenne pour les sortants des domaines « Énergie, chimie, métallurgie », « Électricité, électronique » (20 % chacun) ainsi que « Mécanique et structures métalliques » (19 %), contre 17 % en moyenne pour les sortants de formation de la production.

S'agissant des lycéens sortant d'une formation des services, ce sont surtout les sortants d'une formation du domaine « Hôtellerie, restauration, tourisme » qui sont le plus souvent en CDI parmi les sortants de 2021 et de 2022 (59 %), et dans une moindre mesure ceux des domaines « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (52 %) et « Transport, manutention, magasinage » (51 %). À l'inverse, les CDD concernent 40 % des sortants en emploi à six mois du domaine « Services aux personnes (santé, social) » et 43 % pour ceux du domaine « Coiffure esthétique ».

Les sortants de formation du domaine « Coiffure esthétique » accèdent aussi souvent à un CDD qu'à un CDI six mois après leur sortie de formation (43 %), alors que les CDI sont souvent un peu plus courants pour les sortants des autres domaines des services (47 % en moyenne pour les sortants d'une formation

Figure 6 : Type de contrat des lycéens sortant de formation de niveaux 3 à 5 en 2021 ou en 2022 en emploi six mois après la sortie selon le domaine de formation (en %)



*A partir de la cohorte des sortants 2022, le champ de l'emploi couvert par InserJeunes couvre pour la 1^{ère} fois l'emploi public (hors militaire).
 Champ : Lycéens sortants de dernière année de cycle professionnel CAP, Bac pro ou BTS (y. c. mentions complémentaires de mêmes niveaux) en 2020 ou 2021 et en 2021 ou 2022 en emploi un an après leur sortie (public et privé sous contrat).
 Source : Dares-Depp-InserJeunes, traitements Dapep/Rectorat de Versailles.

des services). Pourtant, la part des CDI a augmenté de 14 points dans ce domaine par rapport aux sortants de 2020 et de 2021, passant de 29 % à 43 %. Les sortants de formation de ce domaine « *Coiffure esthétique* » se caractérisent aussi par une part de contrat de professionnalisation un peu plus élevée (7 %, contre 2 % en moyenne pour les sortants des domaines des services), spécificité qui s'est maintenue entre les sortants de 2020 et de 2021 et ceux de 2021 et de 2022.

Les sortants de formation du domaine « *Services aux personnes (santé, social)* » sont un peu moins souvent en CDI six mois après leur sortie de formation que la moyenne (44 %, contre 47 %) et un peu plus souvent en CDD (40 %, contre 36 %). Ils sont aussi légèrement plus souvent sous d'autres types de contrats que les

autres sortants de formation des services (6 %, contre 4 %).

Si au global parmi les lycéens sortant de formation des services, la part de ceux qui sont en contrat d'intérim à six mois est stable entre les cohortes de sortants de 2020 et de 2021 et ceux de 2021 et de 2022, elle augmente pour ceux venant de formations des domaines « *Transport, manutention, magasinage* » (+3 points), « *Finances, comptabilité* », « *Services aux personnes (santé, social)* » (+1 point chacun) et « *Hôtellerie, restauration, tourisme* » (+2 points). Pour les deux premiers domaines cités, la part de ces contrats dépasse la moyenne des lycéens sortant de formations des services (respectivement 28 % et 15 %, contre 11 % en moyenne).

Pour en savoir plus :

- Sur les différences de profils entre élèves sous statut scolaire et apprentis :
 - George E., « Dans la voie professionnelle, les élèves sous statut scolaire préparent plus souvent le baccalauréat, tandis que les apprentis préparent davantage un BTS ou un CAP », *Note de la Dapep n°8*, Rectorat de Versailles, novembre 2021
- Sur l'insertion à six mois des lycéens et apprentis sortant de la voie professionnelle en 2021 et 2022 pour les apprentis de l'académie de Versailles et en 2022 au niveau national :
 - George E., « 65 % des apprentis sortant de formations de niveaux 3 à 5 en juillet 2021 ou 2022 sont en emploi salarié six mois plus tard », *Note de la Dapep n°39*, Rectorat de Versailles, avril 2024.
 - Robin A., Loiseau C., Fauchon A., « Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 : 67 % sont en emploi salarié en janvier 2023 », Note d'information n°23.52, Depp-Menj, décembre 2023.
 - Robin A., Loiseau C., Fauchon A., « Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 : 48 % sont en emploi salarié en janvier 2023 », Note d'information n°23.53, Depp-Menj, décembre 2023.
- Sur l'impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle des lycéens professionnels et les apprentis sortants de formation professionnelle au national et dans l'académie de Versailles :
 - Robin A., « Les lycéens professionnels sortis d'études en 2019 : une insertion marquée par la crise sanitaire », *Note d'information n°23*, Depp-Menj, juin 2023.
 - George E., « Quasi retour du niveau d'avant crise sanitaire du taux d'emploi à douze mois des lycéens de la voie professionnelle », *Note de la Dapep n°32*, Rectorat de Versailles, décembre 2023.
 - George E., « Après un léger ralentissement, une insertion dans l'emploi des apprentis de retour à son niveau d'avant crise », *Note de la Dapep n°37*, Rectorat de Versailles, avril 2024.

Méthodologie

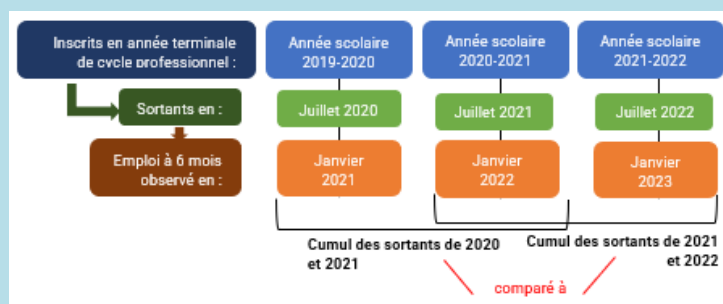
InserJeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives).

Il permet de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins (par établissement et par spécialité fine) pour les jeunes de niveau CAP au BTS. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (six mois, douze mois, dix-huit mois et vingt-quatre mois).

Ce système d'information permet de répondre à l'exigence de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui prescrit de publier des indicateurs fins sur le parcours scolaire et l'insertion dans l'emploi des jeunes, en formation professionnelle.

InserJeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. À partir de la cohorte des sortants de 2022, l'emploi salarié public est également couvert, à l'exception du secteur militaire. L'emploi non salarié et à l'étranger n'est, pour le moment, pas couvert.

Schéma des cohortes comparées dans la note :



⇒ Retrouvez les données d'InserJeunes sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Télécharger les données
des figures au format
Excel

